

A2S2
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 290, rue Litardi
83000 TOULON
449 366 335 RCS TOULON

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DU PRÉSIDENT ET DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 31 mai,
A 8 h 00,

Monsieur Jean-Marc VERNET, demeurant 7, rue Cauvière, 83000 TOULON,
Détenteur de la totalité des actions composant le capital social de la Société A2S2, et revêtant également la qualité de Président de ladite Société, a pris la décision suivante

PREMIÈRE RÉOLUTION : NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (Décision du Président)

Le Président, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 01/06/2026 :

Monsieur Baptiste VERNET, né le 08/12/1997 à Toulon, de nationalité française, demeurant au 179 avenue Georges Bizet 83000 Toulon.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions statutaires et légales. Cette nomination est faite pour une durée indéterminée, sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président.

Baptiste VERNET, présent, accepte expressément ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité de nature à lui en empêcher l'exercice.

(Les deuxième et troisième résolutions, sans rapport avec la nomination du Directeur Général et relatives à des données confidentielles internes de l'entreprise, ne sont pas transcrites dans le présent extrait).

QUATRIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS POUR FORMALITÉS (Décision de l'Associé Unique)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h00.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Jean-Marc VERNET
Le Président / L'Associé Unique

